

Ayuba Wabba

President
Président
Präsident
Presidente

Monsieur BEN OMAR

Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale

Niamey - Niger

Sharan Burrow

General Secretary
Secrétaire générale
Generalsekretärin
Secretaria General

HTUR/JB

2 April 2020

Demande de libération des cadres syndicaux CNT Niger

Monsieur le Ministre,

La Confédération Syndicale Internationale (CSI) rejoint son organisation régionale, la CSI-Afrique dans sa dénonciation de l'obstruction violente contre une assemblée pacifique convoquée par des organisations de la société civile et syndicales et demande la libération immédiate et non-conditionnelle des activistes ainsi que du camarade Secrétaire Général HALIDOU MOUKAILA de la SYNACEB.

En effet, les rapports qui nous sont parvenus indiquent que le Dimanche 15 mars 2020 une réunion a été organisée par les organisations de la société civile regroupées au sein du cadre de concertation et d'action citoyenne (CCAC) et de certaines centrales syndicales dont notre affiliée, la Confédération Nigérienne du Travail (CNT) ont subi une répression violente de la part des forces de sécurité.

Conformément à la réglementation en vigueur, spécialement à la Loi du 8 juin 2004 régissant les manifestations sur les voies publiques, les organisateurs ont dûment informé les autorités compétentes au préalable et n'aurait reçu aucune notification d'une interdiction. Cependant, les forces de sécurité auraient bloqué l'accès du lieu prévu du meeting et se seraient engagés pour une dispersion violente et poursuites étendues à d'autres citoyens dans la ville de Niamey. Plusieurs activistes syndicales et notamment le Secrétaire Général du Syndicat National des Agents et Fonctionnaires et Contractuels de l'Enseignement de Base (SYNACEB), le camarade HALIDOU MOUKAILA ont été interpellés.

La CSI dénonce ces violations de la convention 87 de l'OIT ratifiée par le Niger et demande la libération de l'ensemble de tous les activistes arrêtés, aussi bien que l'ouverture d'une enquête indépendante afin de déterminer les responsabilités des violences et de l'incendie du marché de TAGABATI. Nous exhortons les autorités nigériennes à prendre les dispositions nécessaires pour garantir à tous les travailleurs leurs droits tels que définis dans la législation de votre pays.

En outre, la CSI condamne cette fragilisation du cadre du dialogue social dans un contexte critique de tension sociale et de risques de l'extension de la pandémie COVID-19, pendant lequel toutes les forces devraient se réunir en solidarité. Nous exhortons votre gouvernement à entamer d'urgence des discussions sur le dialogue social afin de minimiser le risque de contagion et l'impact négatif de la pandémie sur l'économie nationale et la situation sociale et économique des travailleurs. Nous recommandons de suivre la Recommandation 205 de l'OIT comme ligne directrice pour une réponse

nationale aux crises.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos biens sincères et fraternelles salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. B.' followed by a long, sweeping flourish.

Secrétaire générale